



Association de Défense  
du Quartier de l'Épargne

1 rue de la Prévoyance  
28000 CHARTRES

association.epargne@gmail.com

## BULLETIN D'INFORMATIONS N° 25

Aux Adhérents et aux habitants / riverains du Quartier de l'Épargne

**« Quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir »**

Comme nous vous l'annoncions dans nos précédents bulletins, nous devons très bientôt nous attendre à vivre des années difficilement supportables du fait des travaux du « pôle gare » et des projets immobiliers qui viendront densifier le secteur « Epargne-St Jean » : camions, bulldozers, tranchées, bruits, vibrations, poussières, embouteillages... seront notre quotidien. Il nous faut néanmoins envisager et prévenir les risques liés au fonctionnement du « pôle gare ». Restons solidaires et groupés, et pour cela, l'Association a toujours et plus que jamais, besoin de votre soutien. Depuis sa création en 2007, nous alertons l'ensemble de l'agglomération sur les répercussions directes ou collatérales que représente ce projet. Aujourd'hui, force est de constater, que nous n'avions pas complètement tort de nous méfier !  
Pour l'Association, Soline Girard, Présidente

### L'enfer rue du Chemin de Fer et Faubourg St Jean

#### Complexe sportif et culturel

Après avoir essayé deux avis défavorables, le permis est de nouveau déposé et délivré le 10 juillet 2017. Malgré la diminution de la capacité, le bâtiment projeté reste identique en dimensions aux précédents dossiers et la problématique dénoncée depuis plus de 10 ans par « Epargnez nous ! » demeure : l'implantation de cet équipement plurifonctionnel culturel et sportif sur le site du pôle gare sera de nature à accentuer les problèmes de circulation, de bruit, de vibrations et de pollution atmosphérique.

Cette décision a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de l'Association, rejeté le 7 novembre 2017.

Pour information, il faut savoir que le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi pour contester cette dernière décision dans un délai de deux mois.

A partir de la mi-décembre 2017, après les désagréments liés à la construction du petit parking provisoire réservé au personnel de la SNCF, pelleteuses et bulldozers s'invitent à nouveau dans la rue du Chemin de Fer.

En effet, il faut, aux porteurs du projet, démolir les bâtiments existants, procéder au déplacement des canalisations d'eaux usées de Mainvilliers, actuellement situées sous le domaine ferroviaire (donc, sous le futur emplacement du complexe culturel et sportif), pour les installer sur le domaine public de la rue du Chemin de Fer et du Faubourg Saint Jean.

Ainsi, le haut de la rue du Chemin de Fer deviendra impraticable pendant trois mois, seuls les piétons pourront bénéficier d'un étroit passage et les garages privés seront inaccessibles. Les riverains seront vraisemblablement autorisés à garer leurs voitures sur le nouveau parking de la SNCF. Toutefois, les préjudices continueront puisque les tranchées descendront la rue du Chemin de fer phase par phase pour aboutir au Faubourg St Jean. De là, ce sera au tour du Faubourg St Jean d'être impacté jusqu'à la date présumée de la fin des travaux, c'est-à-dire octobre 2019. (A ces nuisances, vous ajoutez les travaux des projets immobiliers ...)

L'Association déplore une nouvelle fois le manque de concertation avec les porteurs du Projet car ce n'est que le 20 novembre 2017, lors du dernier Comité d'échanges et de réflexions qu'elle a été informée sur les différentes étapes de l'évolution du projet : démolitions, achat de terrains, passerelle..., sans pouvoir être associée en amont.

**Nous vous invitons à consulter le site « Epargnez-nous » pour de plus amples informations sur les actions menées et pour un suivi régulier du projet et des répercussions sur votre quotidien : [www.epargneznous.com](http://www.epargneznous.com)**